Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-15FR-DE

COMMUNE DE MAHALON

(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Eric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

14- FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conseillers municipaux sont amenés à se déplacer avec leur voiture personnelle pour assister aux différentes réunions à l'extérieur de la commune.

Monsieur le Maire propose d'indemniser ces frais de déplacement aux conseillers municipaux, à l'exception du maire et des adjoints, sur présentation de leur convocation à ces réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux, à l'exception du maire et des adjoints, avec effet immédiat.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026.

A Mahalon, le 13 avril 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)